

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-CINQ JUIN,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christophe BÉCHU, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVÉAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : William GALLEY, Angelo TOCCO.

**OBJET : Action gérontologique – Résidences autonomie – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) – Versement du forfait autonomie au titre de l'année 2020 - Avenants**

Monsieur le Président expose,

Mesdames, Messieurs,

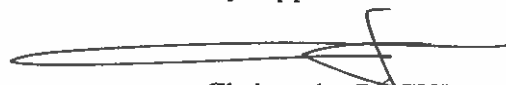
Par délibération en date du 20 juin 2017, le Conseil d'Administration a adopté une convention tripartite entre le CCAS, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire et l'Agence Régionale de Santé pour les 7 résidences autonomie du CCAS d'Angers pour la période 2016-2020.

Dans ce cadre, pour l'année 2020, la conférence des financeurs octroie, afin de soutenir les actions de prévention développées dans les résidences autonomie, la somme de 225 051,49 € au titre du forfait autonomie, répartie comme suit :

**Résidence Monplaisir** (la Corbeille d'Argent) - montant : 19 248,72 €  
**Résidence Grégoire Bordillon** - montant : 29 724,56 €  
**Résidence Les Justices** - montant : 30 643,87€  
**Résidence Belle Beille** (la Rose de Noël) - montant : 18 584,37€  
**Résidence St Michel** - montant : 28 468,29 €  
**Résidence Bellefontaine** - montant : 32 176,07 €  
**Espace Robert Robin** - montant : 66 205,31 €

Les montants seront portés en recettes de fonctionnement des budgets annexes de chaque résidence au Groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation » - Imputation 7483 – Autres subventions et participations.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, prend acte du versement de ces sommes et autorise, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants s'y rapportant.



Christophe BÉCHU  
Président